

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de OISSERY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 330	10	+ 920	12	+ 570	3	100	

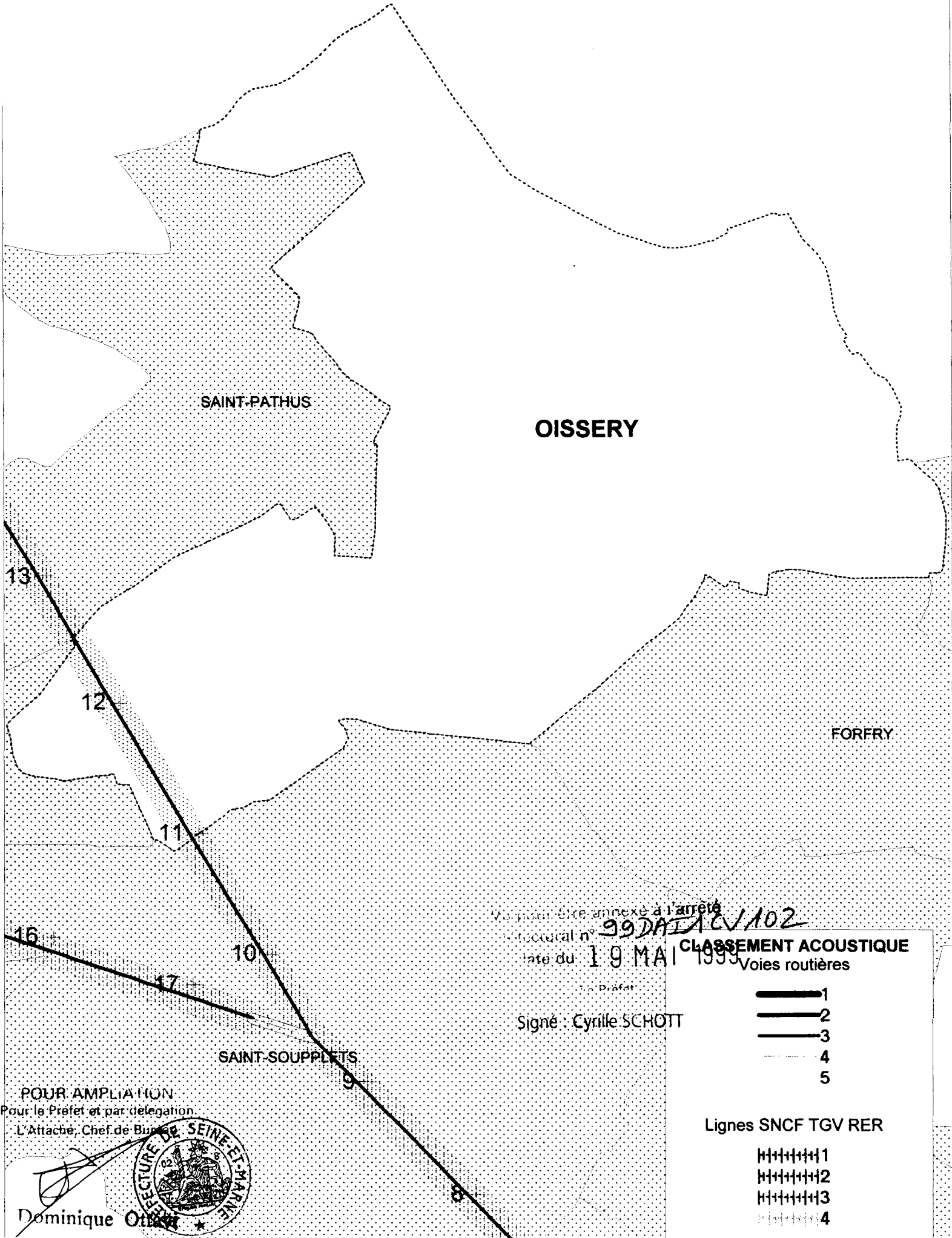
POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DA IACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet.

Signé : Cyrille SCHOTT



OISSERY

SAINT-PATHUS

FORFRY

SAINT-SOUPPLETS

Document annexe à l'arrêté
 Préfectoral n° **99DAI1CV102**
 daté du **19 MAI 1999**

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE
Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- |||||1
- |||||2
- |||||3
- |||||4

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation.
 L'Attaché, Chef de Bureau

